

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOÛT 2016

L'an deux mil seize, le trois août, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Jacqueline BONATO, Serge CHAMPION, Dominique DINNE, Séverine GRANGE, Michel JAY, Alain MAYET, Eric VALLIER

Absent excusé avec pouvoir : Franck BEAUME

Délibération

1. Révision du contrat de location gérance avec la Société FANNYCO

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un contrat de location gérance du gîte communal du Mont Aiguille a été signé le 16 décembre 2013 avec la Société FANNYCO, dans lequel était prévue une redevance annuelle de 5% sur le chiffre d'affaires.

Le Maire précise que, compte tenu des charges réelles, jusqu'à ce jour, la Commune n'a pas demandé de redevance à la société FANNYCO.

Le Maire propose au Conseil municipal de renoncer à cette clause pour les années 2014, 2015 et 2016, et précise qu'un avenant au contrat sera signé ultérieurement pour entériner cette décision.

Adoptée à l'unanimité

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu

Le Mercredi 31 août 2016 à 20h30